



#BON
MATCH

UNE SEULE COULEUR, CELLE DU MAILLOT

RÈGLEMENTS U15 et U17
Championnats District du Lot
Principes communs :

Les règlements généraux fédéraux sont appliqués.

Les ententes :

Les RG permettent aux ententes de jouer en District et en territoire, mais celles-ci doivent se mettre en groupement avant la fin de la saison pour accéder en Ligue.

Application Carton Blanc : voir règlement site District du Lot

Règles de départage :

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX | PARTIE I - RÈGLEMENT ADMINISTRATIF DE LA L.F.O. SAISON 2025 / 2026

Article 88.1 - Classement dans un même groupe

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, dans le même groupe, le classement sera établi de la façon suivante :

- a) Par le nombre de points obtenu lors du (ou des) match(s) joué(s) entre les équipes ex-aequo ;
- b) En cas de nouvelle égalité, il est tenu compte du classement au challenge de l'Esprit Sportif Jeunes dans les conditions édictées du règlement ci-dessous ;
- c) En cas de nouvelle égalité, elles sont départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune d'elle sur les matchs pris en compte pour déterminer le classement aux points des équipes ex-aequo tels que défini à l'alinéa a) ;
- d) En cas de nouvelle égalité, les équipes ex-æquo seront départagées au bénéfice de la meilleure différence de buts sur l'ensemble des matchs du groupe ;
- e) En cas de nouvelle d'égalité, elles sont départagées, dans les mêmes conditions qu'à l'alinéa c), en fonction du plus grand nombre de buts marqués ;
- f) En cas de nouvelle d'égalité, elles sont départagées, dans les mêmes conditions qu'à l'alinéa c), en fonction du plus petit nombre de buts concédés ;
- g) En cas de nouvelle égalité, par l'ancienneté d'affiliation à la F.F.F., sur la base des informations référencées sur Foot2000, étant précisé que le club le plus anciennement affilié sera considéré le mieux classé ;
- h) En cas de nouvelle égalité, il sera procédé à un tirage au sort.

Challenge FUTSAL

Participation obligatoire (pour toutes les équipes inscrites en championnat)

Première journée : brassage sur plusieurs sites aux vacances de Noël ou d'Hiver. Le premier de chaque site qualifié pour une finale aux vacances de Printemps.

Brassage : 3 ou 4 poules de 3, 4 ou 5 équipes, toutes les équipes se rencontrent, match de 20 minutes (ou 30 minutes). Si forfait, les éducateurs s'entendent sur la durée des matchs restant (maximum 90 minutes sur la journée en U17 et 80 en U15).

Amende pour forfait appliquée (annexe 5 des RG).

Quotation :

Match gagné 3 points

Match nul 1 point

Match perdu 0 point

Phase finale : toutes les équipes qualifiées se rencontrent, formule championnat.



ARBITRAGE

À la suite de la décision du Comité Directeur, les joueurs remplaçants doivent **obligatoirement** tenir le rôle d'arbitre assistant (AA) pour toutes les équipes qui comptent 13 joueurs inscrits sur la feuille de match.

Au cours d'une rencontre, cette réglementation sera appliquée de la manière suivante :

1^{ère} mi-temps : 2 joueurs remplaçants de chaque équipe tiennent le rôle d'AA

2^{ème} mi-temps : même procédure 2 joueurs remplaçants de chaque équipe tiennent le rôle d'AA.

Un changement sera effectué à la moitié de chaque mi-temps (25^{ème} et 65^{ème} minute en U15 et U17), soit 4 joueurs différents sur le match.

4 joueurs différents remplissent le rôle d'AA sur le match. Le 1^{er} AA est indiqué sur la feuille de match et les 3 autres seront notés dans les observations d'après-match par l'arbitre, en indiquant l'ordre de prise de fonction : AA2 pour le second, puis AA3 pour le troisième et AA4 pour le dernier.

Dans le cas où l'équipe n'a pas de remplaçant pour tenir ce rôle, c'est un éducateur qui devient AA tout le long de la partie.

Un arbitre bénévole a les mêmes prérogatives qu'un arbitre officiel.

CARTON VERT

Les cartons verts seront attribués cette saison sur les 2 catégories.

Le dispositif *Carton Vert* est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements.

Voir règlement sur le site du District.

CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF « JEUNES »

Article 1 : Ce challenge est créé par le Comité Directeur du District du Lot ; il est destiné à honorer le bon comportement et la sportivité des joueurs et de leurs dirigeants, avant, pendant et après les rencontres de Championnat et de Coupe organisées par le District dans les catégories de Jeunes (U16/17 et U14/15).

Article 2 : L'évaluation du comportement sera effectuée par les Clubs eux-mêmes ; chacun d'eux remplira un questionnaire-réponse par équipe engagée en U17 et U15 ; chaque rencontre lors des phases (1 et 2) donnera lieu à une évaluation.

Article 3 : Le District réceptionnera aux dates prévues par la Commission des Jeunes, ces questionnaires-réponses et établira un classement par équipe dans chaque catégorie, à partir des notes figurant sur le questionnaire-réponse.

Procédure : une note moyenne sera calculée à l'aide du total de notes collationnées et du nombre de rencontres effectuées.

Nota : la note la plus élevée et la note la plus basse ne seront pas prises en compte dans le calcul de cette moyenne.

Article 4 : L'équipe qui ne répondra pas au questionnaire verra sa moyenne finale diminuée de 4 unités,
L'équipe qui déclarera forfait perdra 4 unités par forfait,

L'équipe dont le Club refusera de participer à un rassemblement (détection, sélection, futsal, ...) verra sa moyenne finale diminuée de 4 unités.

En cas de forfait général d'une équipe, celle-ci est exclue du Challenge et les points acquis par les autres équipes sont conservés.

Article 5 : Exclusion immédiate du Challenge pour les motifs suivants :

- fraude ou tentative de fraude sur identité,
- tentative de voies de fait, menaces à l'intégrité physique d'un arbitre ou d'un officiel,



#BON MATCH

UNE SEULE COULEUR, CELLE DU MAILLOT

- suspension d'un joueur, d'un arbitre, d'un éducateur ou d'un dirigeant pour acte grave d'indiscipline ou comportement incompatible avec la morale et l'éthique sportive.

Tous les cas exposés ci-dessus sont également passibles de sanctions prononcées par la Commission de Discipline ou le Comité Directeur du District.

Article 6 : Dotations :

L'équipe terminant à la 1^{ère} place au classement final dans sa catégorie se verra remettre une dotation en équipement ; de même, pour le dirigeant responsable de cette équipe.

Article 7 : Toute équipe qui ne répondra pas au questionnaire, **perdra sa dotation** dans le cas où elle terminerait à la 1^{ère} place.

Un minimum de 50% de réponses au questionnaire sera exigé dans chaque catégorie ; dans le cas contraire, **aucune remise de dotations ne sera effectuée**.

Article 8 : Remise des dotations :

La présence d'un dirigeant accompagné de 2 ou 3 joueurs (minimum) est souhaitable ; aucune dotation ne sera attribuée (ultérieurement) **en cas d'absence** lors de la remise des dotations.

Article 9 : Après avis de la Commission des Jeunes responsable du Challenge, le Comité Directeur du District se réserve le droit de modifier le présent règlement.



#BON MATCH

UNE SEULE COULEUR, CELLE DU MAILLOT

SAISON 20...-20

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL
BP 21 46001 CAHORS Cedex 9
à retourner au District dès la dernière journée de la Phase /



CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF "JEUNES"

Concerne les Catégories U18/19, U16/17 et U14/15 à DANE de District.

Ce Challenge doit nous permettre de mettre en évidence les Clubs les plus méritants à travers les **Equipes de Jeunes qui se sont rencontrées lors de la Phase.**

Les rencontres de Coupe seront également concernées par ce qui suit.

Compte tenu du manque d'observateurs et d'un nombre insuffisant d'Arbitres, vous allez noter les Equipes que vous avez rencontrées à l'aide des critères ci-dessous. l'addition des points donnera une note sur 20.

* Avant le Match :>
Conditions d'accueil (Rétard,abilité,présentation licenciés)

* Pendant le Match :>
Comportement des Dirigeants, des accompagnateurs et des joueurs
envers eux et envers l'Arbitre]

* Après le Match :>
Rentrée aux vestiaires, comportement des joueurs et des Dirigeants
Relations en général et communication entre les 2 Clubs avant et après le Match.....>
Comportement du public, des "supporters".

EQUIPES RENCONTREES AU COURS DE LA PHASE :

Dates Champ.	Dates Coupe	NOM de l'Equipe	Note sur 20

Dans le cas d'une remontée à l'extérieur, faire précéder le nom du Club adverse par la mention "à"

ATTENTION ! Les Clubs qui ne retourneront pas cette feuille COMPLETE, verront leur total diminué de 10 points.

Ceux qui auront répondu verront leur total augmenté de 20 points.

Pas d'attribution de récompenses si moins de 50% de réponses.



U17
RÈGLEMENT CHAMPIONNAT 2025/2026
PHASE 2

Durée des rencontres : 2 X 45 mn

Quotation :

Match gagné 3 points

Match nul 1 point

Match perdu 0 point

Match perdu par forfait -1 point

Phase 2 :

Dans le cadre de l'organisation des compétitions U17, veuillez trouver ci-dessous les modalités pour les phases 2.

1. Division 1 (D1) :

- **Composition** 5 équipes composées des équipes classées **3^{ème} à la 6^{ème}** place de la phase 1, plus et le **1^{er} de D2 – Phase 1** intègre également la poule
- **Format de compétition** : Les matchs se déroulent en **aller-retour** sur **10 journées**
- **Le 1^{er} de la poule** en fin de saison sera déclaré « **Champion du Lot** »

2. Division 2 (D2) :

- 1 poule de **5 équipes** composées des équipes classées de la **2^{ème} à la 6^{ème}** place de la phase 1, plus les **équipes nouvellement engagées**, les équipes « **Foot à 8** » en phase 2 intègre la poule de D2.

1 équipe engagée en foot à 8 : ENT. FCLF-CAUSSE SUD 2, GCLS

- **Format de compétition** : Les matchs se dérouleront en **aller-retour**.

⚠ Tous les résultats concernant l'équipe de Foot à 8 sont **gelés** : score de 0-0, 0 buts pour, 0 buts contre, et **aucun point attribué**.

- **Classement** : seules les équipes de **Foot à 11** sont concernées.

3. Recommandations

Il est fortement conseillé de **prendre contact avec le responsable de l'équipe de Foot à 8** afin d'organiser la pratique en **Foot à 11**, avec la possibilité de **prêt de joueurs**, avec **changement autorisé uniquement à la mi-temps**

Les équipes engagées en **foot à 8**, ainsi que les clubs inscrits dans une démarche de **labels FFF**, sont **obligatoirement conviés au Critérium départemental Foot-Loisir**, qui se déroulera le **samedi 7 mars à Labastide-Murat**.

Un effectif minimum de 6 joueurs est requis.

En cas de difficultés pour l'application dudit règlement, la CDJ est seule compétente pour traiter tout litige administratif, indépendamment de la saisine de la CDLD en matière disciplinaire.

Les décisions de la CDJ sont susceptibles d'appel auprès de la commission d'Appel du District dans le respect de la procédure.



U15

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT 2025/2026
PHASE 2**Durée des rencontres : 2 X 40 mn**

Quotation :

Match gagné 3 points

Match nul 1 point

Match perdu 0 point

Match perdu par forfait -1 point

Phase 2 :

Dans le cadre de la **Phase 2 de la compétition U15**, veuillez prendre connaissance des modalités ci-dessous :

1. Division 1 (D1)

- **Composition** : 6 équipes classées de la 3^e à la 6^e place de la Phase 1, **plus** les 2 équipes classées à la 1^{re} place des poules A et B de D2 Phase 1.
- **Format de compétition** : match **Aller-retour sur 10 journées**.
- Le **1^{er} de la poule** sera déclaré « **Champion du Lot** ».

2. Division 2 (D2)

- **2 poules** : Poule A de **5 équipes** et poule B de **6 équipes**.
- La poule B est composée par des **équipes nouvellement engagées**, les équipes « **Foot à 8** ».
- **Format de compétition** : match **aller-retour sur 10 journées**

2 équipes engagées en foot à 8 : ENT. BOURIANE FC 2, ENT. FCLF-FCMP 2.

⚠️ Tous les résultats concernant les équipes de Foot à 8 sont **gelés** : score de 0-0, 0 buts pour, 0 buts contre, et **aucun point attribué**.

- **Classement** : seules les équipes de **Foot à 11** sont concernées.

3. Recommandations

Il est fortement conseillé de **prendre contact avec le responsable de l'équipe de Foot à 8** afin de tenter de jouer en **Foot à 11**, avec possibilité de **prêt de joueurs**, les changements pouvant intervenir **uniquement à la mi-temps**.

Les équipes engagées en **foot à 8**, ainsi que les clubs inscrits dans une démarche de **labels FFF**, sont **obligatoirement conviés au Critérium départemental Foot-Loisir**, qui se déroulera le **samedi 7 mars à Labastide-Murat**.

Un effectif minimum de **6 joueurs** est requis.

En cas de difficultés pour l'application dudit règlement, la CDJ est seule compétente pour traiter tout litige administratif, indépendamment de la saisine de la CDLD en matière disciplinaire.

Les décisions de la CDJ sont susceptibles d'appel auprès de la commission d'Appel du District dans le respect de la procédure